

**MAIRIE de SAINT FELIX REILHAC
MORTEMART**
Service urbanisme
24260 SAINT FELIX REILHAC
MORTEMART

**SAINT FELIX REILHAC MORTEMART, le
27/11/2024
LE MAIRE DE LA VILLE de SAINT FELIX REILHAC
MORTEMART**

à

SELARL FRANCE NOTAIRE PERIGORD NOIR

77 avenue d 7 avenue de la Gare

24260 LE BUGUE

OBJET : Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) - Déclaration d'intention d'aliéner

REFERENCE

- Déclaration reçue le : 20/11/2024
- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : **IA 024 404 24 D0002**
- Concernant : Bâti sur terrain propre
- Situé(es) à : LA FAGEOLE
- Réf. Cadastres : 404 AR 155, 404 AR 171, 404 AR 173, 404 AR 178, 404 AR 180, 404 AR 181
- Superficie de 5323 et de bâtis, au prix proposé de 330000
- Appartenant à : **Monsieur HALL Alan**

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la ville de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART,

**N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR
LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.**

Je vous prie d'agréer, , l'expression de ma considération distinguée.

AUTEFORT Jean-François



le 27.11.24